

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 29

Date de la convocation : 5 décembre 2025

N° 25.12.15.18

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de JUVIGNAC, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le maire.

**PRÉSENTS :** M. SAVY, M. BOUSQUEL, Mme MERLET, Mme TAILLADES, M. ROESCH, Mme HURLIN, M. BELENUS, Mme BLO, M. GIORDAN, M. DE CHAMBRUN, Mme ANDRIEU, Mme MOURIES, Mme DE LAMOTTE, Mme GUITARD, Mme PLAYS, M. N'ZENGUI, Mme PARPILLON, Mme VELAY, M. GALIBERT, M. GROS, Mme DAMAIS, M. LECOQ, Mme DRU, M. MICHEL, Mme IKPEFAN, Mme LECOQ, M. AFFRE

**ABSENTS :** M. CASTELL, M. LOPEZ, M. SEBBAK, Mme BOULANGEAT

**PROCURATIONS :** M. GRAVIER en faveur de M. BOUSQUEL  
Mme WEBER en faveur de M. SAVY

## Gestion du personnel communal

### ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Jacques BOUSQUEL, adjoint délégué à la tranquillité publique, aux Ressources Humaines, au devoir de mémoire et aux affaires générales rappelle aux membres de l'Assemblée que le tableau des effectifs, couramment libellé comme tel et annexé au budget primitif et compte administratif, constitue la liste par filière, catégorie, cadre d'emplois et grade, des emplois titulaires ou non, supposés ouverts budgétairement et pourvus ou non, distingués selon s'ils sont à temps complet ou temps non complet.

La nécessité d'un pilotage actif et réaliste des emplois de la collectivité obéit à une double logique, réglementaire et prévisionnelle.

Sur le plan du droit, les fondements de cette obligation s'appuient notamment sur l'article R. 2313-3 l'alinéa 9 du Code général des collectivités territoriales qui exige : qu'un « état du personnel » soit annexé au budget et au compte administratif de la commune.

L'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, attribue à l'assemblée délibérante la compétence exclusive relative à la création des emplois, à la fixation des modalités de création (grade correspondant ou modalités particulières soit fonction, recrutement, rémunération...) et pose comme incontournable le principe de réalisme financier.

Au vu de ces précisions et conformément à la **Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences** (GPEC) de la collectivité, il est proposé d'ouvrir au tableau des effectifs, les postes suivants :

- 1 poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 2 postes d'adjoints administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 2 postes d'adjoints technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine

Soit sept (7) postes au total.

**TABLEAU DE L' EFFECTIF DES EMPLOIS DU PERSONNEL COMMUNAL AU  
1ER JUILLET 2025**

FILIERES	CATÉGORIE	CADRE D'EMPLOIS	GRADES	Postes ouverts	POSTES				Création de postes	Suppression de postes		
					Temps complets (35h)	Temps complets (35)	Temps non complets					
					Nombre de postes pourvus	Agent en disponibilité ou en	Nombre de postes pourvus	Nombre d'heures /				
ADMINISTRATIVE	A	Attaché	Attaché principal	3	3							
			Attaché	9	5	3						
	B	Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère classe	2	1							
			Rédacteur principal de 2ème classe	5	1	1						
			Rédacteur	7	4	1						
	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	9	8							
			Adjoint administratif principal de 2ème classe	16	7							
			Adjoint administratif	15	8	1						
TOTAL AGENTS FILIERE ADMINISTRATIVE				66	37	6	0	0	0	0		
TECHNIQUE	A	Ingénieur	Ingénieur hors classe	2	2							
			Ingénieur Principal	3	2							
			Ingénieur	3	0							
	B	Technicien	Technicien principal de 1ère classe	1								
			Technicien principal de 2ème classe	2		1						
			Technicien	4	3							
	C	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise principal	4	2	1						
			Agent de Maîtrise	3	1							
		Adjoint Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	11	11							
			Adjoint technique principal de 2ème classe	22	9							
TOTAL AGENTS FILIERE TECHNIQUE				78	38	3	1		0	0		
POLICE	B	Chef de service de police municipale	Chef de service de PM principal de 1ère classe	1	0							
			Chef de service de PM principal de 2ème classe	1	0							
			Chef de service de PM	2	1							
	C	Agent de police municipale	Brigadier chef principal	15	11							
			Gardien-Brigadier	5	1	1						
TOTAL AGENTS FILIERE POLICE				24	13	1	0	0	0	0		
CULTURELLE	SECTEUR PATRIMOINE ET BIBLIOTHÈQUES											
	B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation principal de 1ère classe	1	1							
			Assistant de conservation principal de 2ème classe	2	0							
			Assistant de conservation	1	1							
	C	Adjoint du Patrimoine	Adjoint du Patrimoine principal de 1ère classe	2	2							
			Adjoint du Patrimoine principal de 2ème classe	3	0							
			Adjoint du Patrimoine	2								
	SECTEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE											
	B	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	4	1		1					
			Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	2			1					
			Assistant d'enseignement artistique	1								
TOTAL AGENTS FILIERE CULTURELLE				18	5	0	2	0	0	0		
SPORTIVE	B	Educateur des APS	Educateur des APS principal de 1ère classe	3								
			Educateur des APS principal de 2ème classe	2	1							
			Educateur des APS	1								
	TOTAL AGENTS FILIERE SPORTIVE				6	1	0	0	0	0		
ANIMATION	B	Animateur	Animateur principal de 1ère classe	2	1							
			Animateur principal de 2ème classe	3	3							
			Animateur	5	1	1						
	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1								
			Adjoint d'animation principal de 2ème classe	4	2	1						
			Adjoint d'animation	5	2							
TOTAL AGENTS FILIERE ANIMATION				20	9	2	0	0	0	0		

		SECTEUR MEDICO-SOCIAL								
		Puéricultrice	Puéricultrice de classe supérieure							
		Puéricultrice de classe normale								
A		Infirmier en soins généraux hors classe		2		1				
		Infirmier en soins généraux de classe supérieure		1						
		Infirmier en soins généraux		2	1					
B		Auxiliaire de Puériculture		4	4					
		Auxiliaire de Puériculture de classe normale		7	2					
SECTEUR SOCIAL										
		Conseiller Socio-Educatif	Conseiller Socio-Educatif	1						
A		Educateur de jeunes enfants		3	3					
		Educateur de jeunes enfants		7	2					
		Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle		1						
		Assistant socio-éducatif		2	1					
C		Agent spécialisé des écoles maternelles		5	4					
		Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles		12	3					
		Agent social principal de 1ère classe								
		Agent social principal de 2ème classe								
		Agent social								
TOTAL AGENTS FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE				47	20	1	0	0		
TOTAL AGENTS TITULAIRES COLLECTIVITE				259	123	13	3	0		
								0		

**TABLEAU DE L' EFFECTIF DES EMPLOIS DU PERSONNEL COMMUNAL PROJETE AU  
15 DECEMBRE 2025**

FILIERES	CATÉGORIE	CADRE D'EMPLOIS	GRADES	Postes ouverts	POSTES				Création de postes	Suppression de postes		
					Temps complets (35h)	Temps complets (35)	Temps non complets					
					Nombre de postes pourvus	Agent en disponibilité ou en	Nombre de postes pourvus	Nombre d'heures /				
ADMINISTRATIVE	A	Attaché	Attaché principal	3	3							
			Attaché	9	5	3						
	B	Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère classe	2	1					1		
			Rédacteur principal de 2ème classe	5	1	1						
			Rédacteur	7	3	1						
	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	9	8					2		
			Adjoint administratif principal de 2ème classe	16	7							
			Adjoint administratif	15	9	1						
	TOTAL AGENTS FILIERE ADMINISTRATIVE				66	37	6	0	0	3 0		
TECHNIQUE	A	Ingénieur	Ingénieur hors classe	2	2							
			Ingénieur Principal	3	2							
			Ingénieur	3	0							
	B	Technicien	Technicien principal de 1ère classe	1								
			Technicien principal de 2ème classe	2		1						
			Technicien	4	3							
	C	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise principal	4	2	1						
			Agent de Maîtrise	3	1							
	C	Adjoint Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	11	11					2		
			Adjoint technique principal de 2ème classe	22	9							
			Adjoint technique	22	8	1						
			Adjoint technique	1			1	20h				
	TOTAL AGENTS FILIERE TECHNIQUE				78	38	3	1		2 0		

POLICE	B	Chef de service de police municipale	Chef de service de PM principal de 1ère classe	1	0						
			Chef de service de PM principal de 2ème classe	1	0						
			Chef de service de PM	2	1						
	C	Agent de police municipale	Brigadier chef principal	15	11						
			Gardien-Brigadier	5	1	1					
TOTAL AGENTS FILIERE POLICE				24	13	1	0	0	0	0	
CULTURELLE	SECTEUR PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES										
	B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation principal de 1ère classe	1	1						
			Assistant de conservation principal de 2ème classe	2	0						
			Assistant de conservation	1	1					1	
	C	Adjoint du Patrimoine	Adjoint du Patrimoine principal de 1ère classe	2	2						
			Adjoint du Patrimoine principal de 2ème classe	3	0						
			Adjoint du Patrimoine	2							
	SECTEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE										
	B	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	4	1		1				
			Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	2			1				
			Assistant d'enseignement artistique	1							
TOTAL AGENTS FILIERE CULTURELLE				18	5	0	2	0	1	0	
SPORTIVE	B	Educateur des APS	Educateur des APS principal de 1ère classe	3							
			Educateur des APS principal de 2ème classe	2	1						
			Educateur des APS	1							
	TOTAL AGENTS FILIERE SPORTIVE				6	1	0	0	0	0	
ANIMATION	B	Animateur	Animateur principal de 1ère classe	2	1						
			Animateur principal de 2ème classe	3	3						
			Animateur	5	1	1					
	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1							
			Adjoint d'animation principal de 2ème classe	4	2	1					
			Adjoint d'animation	5	2						
TOTAL AGENTS FILIERE ANIMATION				20	9	2	0	0	0	0	
SANITAIRE ET SOCIALE	SECTEUR MEDICO-SOCIAL										
	A	Puéricultrice	Puéricultrice de classe supérieure								
			Puéricultrice de classe normale								
		Infirmier en soins généraux	Infirmier en soins généraux hors classe	2		1					
			Infirmier en soins généraux de classe supérieure	1							
	B	Auxiliaire de Puériculture	Infirmier en soins généraux	2	1						
			Auxiliaire de Puériculture de classe supérieure	4	4						
			Auxiliaire de Puériculture de classe normale	7	2						
	SECTEUR SOCIAL										
	A	Conseiller Socio-Educatif	Conseiller Socio-Educatif	1							
		Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	3	3					1	
			Educateur de jeunes enfants	7	2						
		Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	1							
			Assistant socio-éducatif	2	1						
	C	Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	5	4						
			Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	12	3						
		Agent social	Agent social principal de 1ère classe								
			Agent social principal de 2ème classe								
	TOTAL AGENTS FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE				47	20	1	0	0	1	0
TOTAL AGENTS TITULAIRES COLLECTIVITE				259	123	13	3	0	7	0	

## IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13 ;

Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

Après avoir recueilli l'avis du Comité Social Territorial,

**D'APPROUVER** l'actualisation du tableau des effectifs des fonctionnaires œuvrant au sein de l'organisation municipale de JUVIGNAC ;

**DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget, chapitre 012 ;

**D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 4 (Mme Velay, M. Gros, M. Galibert, Mme Ikpefan)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,



*La présente délibération peut dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication, ou de son affichage, faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER*